



PARTICIPATION FINANCIERE APEC

STAGES - MASTER CLASS – POURSUITE

CURSUS (vers établissement artistique supérieur, après diplôme)

Année 2020/2021

Conditions

- Etre adhérent à l'APEC pour l'année 2020/2021
- Avoir effectué et réglé un stage, un master class ou avoir participé à un concours d'entrée pour la poursuite d'études entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021.

Stages et masters class : **aide : 20 €** (1 demande par bénéficiaire et par an)

- Joindre la facture de l'organisme mentionnant l'intitulé, le nom du bénéficiaire, les dates et le montant payé (minimum 20 €) , un RIB pour paiement par virement (facultatif)

Poursuite cursus (vers établissement artistique supérieur) : **aide 60 €** (1 demande par bénéficiaire)

- Justificatif de présence au concours et justificatif de frais (déplacement, logement..., minimum 60 €) , un RIB pour paiement par virement (facultatif)

Renseignements

Nom famille

Nom	Prénom	Cycle/année conservatoire	Discipline Musique/Chant/Danse/Théâtre (préciser l'instrument)

Modalités et date limite de demande : 1 juillet 2021

Dépôt du formulaire accompagné des justificatifs :

- dans la boîte aux lettres APEC
- lors de permanences APEC
- par mail

Vous souhaitez recevoir l'aide par virement chèque

Récupération après information de mise à disposition par mail lors des permanences ou par envoi postal (joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse)

Cadre réservé à l'APEC :

Date réception demande : Dossier complet : oui non

Date du règlement : chèque :

permanence : récupéré le envoi postal le

Virement effectué